



gironde numérique

Le numérique au service des Girondins

COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 29 MAI 2019

Date de la convocation : 15 mai 2019

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUYEYRE (Titulaire), Monsieur Mathieu HAZOUARD (Membre associé), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Madame Pascale MOLBERT (Titulaire), Monsieur Jean Luc LAMAISON (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Serge BAUDY (Suppléant), Monsieur Bernard PAGES (Suppléant), Monsieur Patrick PELLETON (Titulaire), Monsieur Segundo CIMBRON (Titulaire), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Monsieur Alain RENARD (Titulaire).

**DÉLIBÉRATION N°190529_017
MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDITS DE
PAIEMENTS (AP/CP) LIES A LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
D'ÉTABLISSEMENT ET D'EXPLOITATION D'UN RÉSEAU DE
COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES À TRÈS HAUT DÉBIT**

DÉLIBÉRATION N°190529_017
MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENTS (AP/CP) LIÉS A LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC D'ÉTABLISSEMENT ET D'EXPLOITATION D'UN RÉSEAU DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES À TRÈS HAUT DÉBIT

Considérant la convocation du comité syndical en date du 15 mai 2019 fixant le prochain comité syndical le 29 mai 2019 à 14h00 et prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 14h30,

Considérant que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le 29 mai 2019 à 14h00,

Considérant que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 14h30.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération du 25 janvier 2018 du Comité Syndical adoptant une Délégation de Service Public (DSP) sur 25 ans relative à l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit (THD) et fixant le montant global de participation publique à 93 077 781 euros,

Vu la délibération en date du 20 mars 2018 relative à la mise en place d'une Autorisation de Programme / Crédits de Paiements (AP/CP) liés à la Délégation de Service Public d'établissement et d'exploitation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit,

Considérant l'état d'avancement des travaux réalisés par le délégataire, il convient d'ajuster les Crédits de Paiements 2019 liés à la subvention de 1^{er} établissement,

Article 1 : Le montant de l'Autorisation de Programme (AP) et Crédits de Paiements (CP) relatifs à la subvention de 1^{er} établissement, raccordements compris, à verser au titulaire de la Délégation de Service Public très haut débit s'élèvent à :

- Le montant prévisionnel total de l'AP fixé à 93 077 781 millions d'euros (versement sur les 10 premières années du contrat de DSP) reste inchangé,
- Les crédits de Paiements sur les années 2019 à 2027 sont modifiés et retracés dans le tableau ci-dessous :

Article 2 : Les dépenses seront équilibrées globalement par :

- Subvention de l'Europe au titre du FEDER,
- Subvention de l'État au titre du FSN (raccordements compris),
- Subvention de la Région Nouvelle Aquitaine,
- Participation des membres.

DÉLIBÉRATION N°190529_017

MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENTS (AP/CP) LIÉS A LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC D'ÉTABLISSEMENT ET D'EXPLOITATION D'UN RÉSEAU DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES À TRÈS HAUT DÉBIT

Nombre d'années		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
		Réalisé 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL AP DSP THD
AP/CP votée le 20 mars 2017	Subvention de 1 ^{er} établissement DSP THD (raccordements compris)	6 831 184	7 535 055	13 833 764	16 327 115	18 178 589	14 959 637	10 512 836	1 772 718	1 624 475	1 502 408	93 077 781
AP/CP votée le 19 février 2019	Subvention de 1 ^{er} établissement DSP THD (raccordements compris)	3 270 055	13 596 184	13 833 764	15 327 115	16 678 589	14 959 637	10 512 836	1 772 718	1 624 475	1 502 408	93 077 781
AP/CP votée le 29 mai 2019	Subvention de 1 ^{er} établissement DSP THD (raccordements compris)	3 270 055	17 596 184	12 833 764	14 327 115	15 678 589	13 959 637	10 512 836	1 772 718	1 624 475	1 502 408	93 077 781

	TOTAL AP DSP
AP CP votée le 19 février 2019	93 077 781
Nouvelle AE CP en date du 29/05/2019	93 077 781
Différence AP	0

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir approuver la modification des Crédits de Paiements (CP) en lien avec la Délégation de Service Public d'établissement et d'exploitation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit tel que décrit ci-dessus.

Adopté à l'unanimité,
 Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 29 mai 2019

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT